

La vieillesse au Burkina Faso : l'aporie d'une définition ?

La personne âgée entre définitions à géométrie variable et définitions normatives

BRIAUD Tom*

■ Résumé

Alors que le Burkina Faso est encore un pays jeune (âge médian de 15,5 ans, RGPH 2006), on observe depuis ces dix dernières années une réflexion de la part des institutions productrices de normes et de politiques au sujet de la prise en charge de la vieillesse. Ainsi, les Ministères de la Santé et celui de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ont entrepris la mise en place de « politiques » gérontologiques. Or, la définition d'une personne âgée générique pose problème. Administrativement même si des efforts sont consentis, rien n'est fixé. À partir de quel âge entre-t-on dans la vieillesse ?

Avec une espérance de vie à la naissance de 56 ans, la question divise. Pour les uns, il s'agit de s'aligner sur la position des organismes internationaux (60 ans et plus) afin de satisfaire à la comparabilité des données ; alors que pour les autres, il convient de prendre en compte le contexte national et ainsi considérer qu'une personne est dite âgée à partir de 50 ans. Un troisième acteur émanant de la société civile burkinabè (le Conseil National des Personnes Âgées) considère quant à lui que la définition d'une personne âgée doit être fixée à 55 ans. Cette organisation faîtière regroupant treize associations œuvrant en faveur des personnes âgées défend les intérêts d'un groupe minoritaire au sein de la population âgée : les retraités (soit environ 6 % des 60 ans et plus). La fixation d'un âge est un enjeu sociopolitique pour accéder à des ressources nationales et internationales.

Toutefois, limiter la définition de la vieillesse au seul critère d'âge apparaît comme réducteur. À partir d'une enquête de trois mois à Ouagadougou, les entretiens réalisés auprès de « jeunes » et de « vieux » ont révélé des définitions de la vieillesse à géométrie variable selon l'âge, la génération et le sexe. Il s'agira à partir de ces données qualitatives de s'interroger sur la définition et les représentations émiques de la vieillesse. Le vocable moore (langue des mossi, ethnie majoritaire) pour dire la vieillesse sera étudié. En quoi ces matériaux empiriques peuvent-ils nous renseigner sur une définition de la vieillesse ? Comment ces différents registres s'articulent-ils ? Qu'est-ce que l'anthropologie pourrait-elle nous dire d'une définition de la vieillesse ?

* Doctorant, Université Paris Descartes, Institut national d'études démographiques/Labex Individus, populations, sociétés (iPOPs) – Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS).

La vieillesse, une notion occidentalocentrée ?¹

Aborder la vieillesse soulève nécessairement la question de sa (ou ses) définition(s). Le passage au statut de personne âgée apparaît comme un processus étalé dans le temps, un continuum sans rupture franche (Morin et Mamou, 2001) et cet étalement fait appel à un ensemble d'éléments qui diffèrent selon le genre et la société. Il faut rappeler que le Burkina Faso, avec un âge médian de 15,5 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2006), est un des pays les plus jeunes au monde. Ainsi, une réflexion sur les âges de la vie et la construction culturelle de la vieillesse s'impose.

Si la littérature ethnographique, notamment africaniste, a beaucoup écrit sur le rôle et la fonction des « vieux » en évoquant leur position dominante, ce corpus de données n'a jamais donné lieu à la constitution d'un objet de recherche autonome. La vieillesse n'étant pas considérée comme une catégorie sociale distincte des autres, il n'y a pas de traces d'une anthropologie de la vieillesse. Cet état de fait invite à interroger la vieillesse comme le produit occidentalocentré de l'organisation des âges de la vie.

Pour Mawata (2009), à la suite des travaux de Guillemard (1986, 2003) et de Kohli (1989), la « configuration ternaire » des sociétés industrielles caractérisées par les étapes séquentielles « enfance, adulte et retraite » est le résultat de l'instauration de la sécurité sociale. Les transitions entre les étapes de vie sont essentiellement chronologiques dans les sociétés industrielles alors qu'elles seraient événementielles dans d'autres. « *Ces marques chronologiques correspondent à l'âge de l'accès à un droit à la sécurité sociale. Les âges marqueurs sont ceux de 6 ans, 18 ans, et de 60 ans qui [sanctionnent] le début de la formation avec l'entrée à l'école primaire, l'entrée sur le marché du travail ou l'obtention du baccalauréat et la sortie du marché du travail avec la retraite. Ces âges ouvrent ainsi un ensemble de droit à la sécurité sociale* » (Mawata, 2009 : 11). Dans les sociétés africaines cette transition événementielle relèverait de l'exécution de rites de passage. Tant que le rite n'a pas eu lieu, le passage à une autre classe d'âge ne se fait pas. Si on observe au Burkina Faso des rites initiatiques pour le passage à l'âge adulte tels que l'excision et la circoncision², force est de constater que le passage à la vieillesse en est dénué.

La vieillesse résulterait alors de l'instauration et de la généralisation de la retraite au xx^e siècle en Europe. Les pensions de retraite permettent ainsi aux travailleurs vieillissants de maintenir leurs statuts et de jouer leurs rôles sociaux. La redistribution de ses pensions contribuerait à son tour à l'émergence de nouveaux rôles sociaux comme celui de la grand-parentalité (Segalen & Attias-Donfut, 2007). La vieillesse acquiert donc une autonomie relative en tant que catégorie sociale grâce aux systèmes de retraite structurés par des corps professionnels et affectée de nouvelles représentations et significations sociales (Rosenmayr & Attias-Donfut, 1994). Ce qui pose bien entendu le problème de son utilisation au Burkina Faso (environ 6 % des 60 ans et plus bénéficieraient d'une pension de retraite).

Nos sociétés industrielles ou postindustrielles ont la particularité de produire des individus retraités, inactifs, dépendants. En outre, ces sociétés imposent une vision de la vieillesse étroitement liée à l'âge

¹ Je remercie ici B. Lecestre-Rollier pour ses pistes de réflexions à ce sujet (communication personnelle, décembre 2012).

² La pratique de l'excision est officiellement interdite depuis 1996 au Burkina Faso mais continue d'exister officieusement, notamment dans la région du Nord frontalière avec le Mali où aucune disposition légale n'a vu le jour. La circoncision comme rite initiatique semble de moins en moins pratiquée pour ne pas dire absente. Elle est désormais médicalisée dès l'accouchement à la maternité.

et au passage du statut de salarié actif à celui d'inactif, du statut de producteur à celui d'improductif, alors que la plupart des sociétés n'autonomisent pas ainsi le travail (et l'économie), et donc ne lient pas le statut de l'individu à sa seule force de travail (Arcand, 1982). Le modèle de la vieillesse dans nos sociétés occidentales n'est donc pas a priori transposable à l'ensemble des sociétés. Parler de vieillesse, n'est-ce pas déjà poser un biais ethnocentrique dans la mesure où la « vieillesse » est une idée socialement, culturellement, historiquement construite ?

L'intérêt d'un regard anthropologique sur le problème de la vieillesse et du vieillissement de la population pourrait être d'interroger, au regard de la particularité des sociétés occidentales d'avoir créé un âge de la vieillesse séparé des autres âges de la vie, parce que séparé du travail, la propension de sociétés différentes de la nôtre à proposer d'autres modèles de réalisation aux individus. Il importe de relativiser nos concepts de « vieillesse » et de « vieillissement », au profit d'une lecture des représentations socioculturelles de la vieillesse dans les différentes sociétés. Il pourrait s'agir également d'articuler les études sur la « vieillesse » et les personnes âgées à des théories anthropologiques plus générales : par exemple, une anthropologie générale de l'âge où l'on s'interroge sur la valeur de l'âge comme principe d'organisation sociale (la manière dont l'âge structure des différenciations sociales).

Définitions administratives plurielles

Sur le plan mondial des résolutions ont été prises par l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'endroit des personnes âgées. La définition de ce groupe retenue par les agences des Nations-Unies est celle de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. On distingue les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans, des personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

Au Burkina Faso les personnes âgées ne disposent pas jusque-là d'une définition administrative claire permettant leur prise en charge, même si force est de reconnaître que de plus en plus d'efforts sont consentis.

Du point de vue administratif, la définition de ces personnes est référencée à celle donnée par le colonisateur français. Ainsi une personne est dite « âgée », si sa durée de vie excède un seuil fixé par les autorités publiques, en tenant compte de critères socio-économiques. Selon ces références, il existe une structure conventionnelle déterminée par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) où les personnes dites « âgées » sont placées au troisième et dernier niveau de l'échelle. Au cours de la dernière décennie, l'âge légal de départ à la retraite qui était de 55 ans a été revu depuis 2004 pour le corps des fonctionnaires à : 63 ans pour les enseignants d'université, les chercheurs, les médecins ; à 60 ans pour les hauts fonctionnaires de la catégorie A ; à 58 ans pour les fonctionnaires de la catégorie B et à 55 ans pour le reste des travailleurs dits « subalternes ». Concernant les salariés du privé, les médecins et enseignants supérieurs officiant dans le privé bénéficient d'un départ à la retraite à 63 ans, les agents de maîtrise, cadres et assimilés à 60 ans, les employés et assimilés à 58 ans et les ouvriers et assimilés à 56 ans.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) se réfère à une classification de type européen qui stipule que ceux qui ne sont plus dans la population des actifs soient considérés comme

des personnes âgées. Cette limite, qui fixe l'entrée dans le groupe des personnes âgées, commençait des 65 ans et plus au cours des recensements de 1985 et de 1996 puis a été réévaluée à 60 ans et plus lors du RGPH de 2006. Attias-Donfut souligne qu'« *il y a à peine 20 ans, le seuil d'âge le plus généralement retenu n'était pas 60 ans mais 65 ans. Pourquoi a-t-il été ainsi abaissé alors que l'espérance de vie a progressé presque partout ? Le critère de vieillissement n'est autre en réalité que celui de la retraite. L'âge de retraite ayant baissé dans les sociétés développées, l'indicateur de « vieillissement » a suivi.* » (Rosenmayr & Attias-Donfut, 1994 : 25).

Or, cet indicateur est à la base des comparaisons historiques et entre pays. De ce fait, compare-t-on ce qui est comparable ? La question du vieillissement différentiel se pose avec acuité. Une catégorie statistique est appliquée à des réalités très différentes, par exemple en France où l'espérance de vie à la naissance avoisine les 80 ans et le Burkina Faso où elle n'atteint pas les 60 ans.

C'est ce qui a poussé le Ministère de l'Action Sociale (MASSN) et le Ministère de la Santé (MS) à prendre des positions différentes quant à la définition de la catégorie personne âgée. Pour le premier, il s'agit de satisfaire à la comparabilité des données en fixant la borne à 60 ans. Alors que pour le deuxième, il s'agit de tenir compte du contexte national³ et de fixer la borne à 50 ans.

Enjeux d'une définition normative de la vieillesse

Les Ministères

« Bon tout ça, c'est à revoir, parce que c'était suite à des discussions et les gens se sont dit, bon 60 ans avec l'espérance de vie du Burkina à l'époque qui était de 52 ans à peu près, les gens se sont dits pourquoi prendre la définition universelle qui est 60 ans et plus ? Est-ce qu'on ne va pas à notre niveau en fonction de notre contexte et derrière les réalités sur le terrain, est-ce qu'on ne va pas descendre à 50 ans et plus ? C'est vrai que l'OMS propose et chaque pays adapte selon son contexte mais je pense que pour des questions de comparabilité, il faudra que l'on revoie cette définition lors de l'élaboration du prochain programme... Parce que si nous sommes à 50 ans et plus et que la plupart des pays limitrophes du Burkina sont à 60 ans et plus, comment comparer ? Ça pose un problème. Donc je pense que, même au niveau de l'Action Sociale pour eux c'est 60 ans et plus, ils ont considéré ça dans leur stratégie. Nous nous sommes à 50 ans et plus, je pense que nous allons harmoniser. Il faut qu'on revienne à 60 ans et plus parce que bon je pense que l'espérance de vie a un peu augmenté, je pense qu'on peut revoir tout ça. » (Direction Générale de la Santé de la Famille (DGSF), Ministère de la Santé (MS))

Pour les Ministères produire une personne âgée générique, c'est pouvoir comparer les données au niveau international, piloter des politiques et des programmes en profitant des expériences des autres pays et des données produites à l'échelle nationale (RGPH). Mais c'est aussi, dans le cadre des directions spécifiques, présenter des projets qui soient finançables par les bailleurs internationaux. La question d'un alignement aux standards en vigueur est alors un prérequis implicite.

³ Selon le rapport du PNUD 2013 sur le développement humain, l'espérance de vie est désormais de 56 ans, un peu plus pour les femmes, un peu moins pour les hommes.

Le Conseil National des Personnes Âgées

« Depuis 2000 avec le Conseil National des Personnes Âgées, eux ils disent que la personne âgée c'est 55 ans au Burkina parce qu'ils pensent que dès que vous partez à la retraite, on doit vous reverser dans la catégorie des personnes âgées et qu'on mette des mesures et des politiques pour eux... Alors que nous, la vision au Ministère de l'Action Sociale, nous on pensait que si on prenait la référence aux Nations-Unies qui est de 60 ans... Pour un besoin de comparabilité de nos données... Donc il y a cette difficulté qu'on n'a pas encore parvenu à... Je sais que j'ai assisté à un atelier sur les droits humains, il y a un projet de loi qu'ils sont en train de préparer de protection des personnes âgées et là-bas c'est aussi 55 ans, parce que les retraités étaient là, la santé était là, les gens disaient que la loi sera plus protectrice si on baisse... Voilà si on ne prend pas l'âge des Nations-Unies on protège mieux nos personnes âgées mais si on élargit la gamme est-ce que l'Etat aura les moyens de pouvoir prendre en charge cette population ? Donc ça c'est une question... Dire 60 ans, c'est plus facile pour comparer les données au niveau international. Et l'Union africaine dit qu'il faut qu'on harmonise et qu'on aille vers un âge de référence, ça c'est une recommandation forte ! Maintenant si nous on veut dire qu'il faut 55 ou 53.... Bon. On peut être retraité sans être personne âgée... » (Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes Âgées (DPPPA), MASSN)

Le CNPA a fixé la borne d'entrée dans la vieillesse à 55 ans suivant en cela la mise en retraite. Cette organisation faitière qui regroupe treize associations de promotion des personnes âgées est constituée essentiellement d'anciens fonctionnaires désormais retraités. L'Association Nationale des Retraités est membre fondateur de cette structure. Interlocuteur privilégié des Ministères, le CNPA prend part aux concertations et joue un rôle de lobbying pour le groupe des retraités. La fixation d'un âge en relation avec le départ à la retraite est un enjeu de première importance afin de bénéficier des politiques mises en place et des ressources qui en découlent.

Les « travailleurs »

La présence plus tardive des « personnes âgées » au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale en Afrique de l'Ouest (Antoine, 2007 : 9). Le recul de l'âge à la retraite (à 60 ans et plus) est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région. Les négociations ont abouti au Burkina Faso pour le secteur public dans les années 2004-2005, mais elles sont encore en cours en ce qui concerne le secteur privé « formel ».

Pour de nombreux retraités, cette mise « au repos » précipitée est une véritable angoisse dont la presse s'est fait le relais⁴. La retraite est synonyme d'un appauvrissement auquel on ne peut remédier qu'en reculant l'âge de départ. Innocent Coulibaly directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) déclarait à la presse « le travailleur peut se retrouver à la retraite avec un revenu qui ne dépasse pas souvent 40 % du salaire. Il est évident qu'en ce moment, si vous n'êtes pas bien préparé, cela constitue pour vous une angoisse » (L'évènement du jeudi 9 avril 2009). Or, comment préparer sa retraite quand le salaire ne suffit pas à couvrir les besoins de la famille et les dépenses quotidiennes ?

⁴ Voir notamment l'article de Moussa Zongo dans L'évènement du jeudi 9 avril 2009 « Retraités : ces oubliés de la société ».

La pension qu'on soit à la CARFO ou la CNSS, même si les méthodes de calculs diffèrent, est fortement tributaire du nombre d'années cotisées. Ainsi même si la catégorie socioprofessionnelle influe sur le montant, un cadre moyen peut avoir une pension plus élevée qu'un cadre supérieur en fonction du nombre d'année cotisée. L'enjeu de la fixation d'un âge tardif à la retraite est donc de pouvoir cotiser plus longtemps.

Définitions « émiques »⁵ de la vieillesse

« D'abord, je dirai qu'il y a l'âge qui compte, puisque je disais tantôt qu'à partir de 60 ans on est déjà vieux donc tu peux plus te comparer à un jeune de 25 ans, y'a pas de comparaison entre vous. Secundo tu deviens un peu vieux quand tu n'es plus à même d'assurer physiquement certains de tes besoins ou certains de tes déplacements, y'a cet aspect qui est là. Enfin, peut-être qu'on commence à devenir vieux, bien vrai que premièrement j'ai évoqué l'âge, bon l'âge ça englobe le cas de la retraite, quand il y a la retraite aussi on commence à devenir vieux. Voilà grosso modo ce que je peux dire mais c'est surtout beaucoup l'âge. Tertio, physiquement quand tu peux plus... ça a des effets sur toi, moralement ça t'affecte, ça te touche, et d'un seul coup tu commences à vieillir sans t'en rendre compte comme ça, y'a ce poids qui pèse beaucoup » (Paul, 24 ans)

« On rentre dans la vieillesse quand tu ne peux plus travailler, quand réellement tu es fatigué, moi aujourd'hui je me lève à 2h du matin, je commence mes activités mais à 19h je suis couchée. Mes voisins savent que mamie est couchée, ils ne peuvent pas venir me rendre visite à cette heure-là, je suis couchée. Mais le matin à 2-3h, ils voient la lumière, mamie ne dort pas beaucoup... Au village quand tu ne peux plus, physiquement tu marches difficilement, tu ne peux plus mener certaines activités, on dit c'est la vieille. La vieillesse-là, nous nous déterminons ça à partir du moment où physiquement tu ne peux plus faire certaines activités, qu'on te le dise ou qu'on ne te le dise pas, toi-même tu le sais, et là on dit « ah mon papa il est fatigué c'est la vieillesse » mais en ville c'est une autre perception, c'est la loi qui fixe l'âge de la vieillesse, l'âge d'entrée dans la vieillesse et donc que tu sois encore solide ou pas tu es vieux, tu es à la retraite, voilà. » (Joséphine, 60 ans)

« La vieillesse c'est les cheveux blancs, les rides sur la peau. C'est ça. C'est physique. Quand est-ce qu'on devient vieux ?

Généralement quand ça va pas trop. Quand on réfléchit beaucoup, ça accélère aussi... Des fois il y a des gens qui sont pas trop âgés, à 40 ans seulement ils vieillissent, les cheveux blancs et puis bon... C'est accéléré quoi. Parfois y'en a même de 50 ans, ça va toujours, ça se sent pas... Mais je pense 60 ans. 60 ans déjà on est vieux, peut-être à 50 ans le début. » (Haoua, 25 ans)

« Généralement, je me cache derrière les définitions... Parce que... On est vieux par quoi ? Est-ce que c'est vraiment par l'âge ? Est-ce que c'est par ses conceptions du monde ? Est-ce que c'est physique ? Est-ce que c'est par le travail ? Il atteint l'âge à la retraite donc il est vieux... Et là quand vous prenez nos soldats par exemple, à 40 ans 45 ans, le gars est trop vieux pour être soldat, pour pouvoir se battre sur le terrain, on le met à la retraite, il devient quoi ? On trouve qu'il est vieux... On le met à la retraite et puis bon... Le président dirige tout un peuple, il prend des décisions, il n'a plus 45 ans... Voilà... Donc moi généralement, je n'ose pas me risquer » (membre Association Générations Solidaires (AGS), 50 ans)

⁵ Je reprends la définition proposée par Olivier de Sardan (1998 : 158) où cette notion « englobe un à quatre niveaux superposés (ou plutôt en « tuilage » : *straddling*), qui sont alternativement ou simultanément mobilisés selon les contextes ou selon les auteurs ». Il s'agit ici du premier niveau qui renvoie « aux données discursives produites par les interactions entre le chercheur et les acteurs sociaux » (*idem*.)

« C'est une définition vraiment difficile parce qu'il n'y a pas de comparaisons à faire. Je connais un vieux (...) qui doit être très âgé mais qui est très actif et qui est demandé pour des conférences un peu partout, qui fait beaucoup de voyages. Tu peux avoir un vieux du même âge mais qui actuellement ne bouge plus, qui est là tranquille dans son grand fauteuil... Donc ça fait que quand on veut la définir par rapport à l'âge c'est difficile mais on peut simplement dire que c'est la personne qui... n'arrive plus à mener certaines activités et qui n'arrive plus à être très actif pour se prendre en charge elle-même... » (Gabriel, 27 ans)

Quand on pose la question « qu'est-ce qu'une personne âgée ? », la réponse étant en partie dans la question, les personnes interrogées ont tendance à s'aligner sur les représentations de l'enquêteur. De ce fait, il a semblé pertinent de tourner la question autour de la vieillesse : « qu'est-ce que la vieillesse ? » puis « quand y rentre-t-on ? ». Des questions ont également utilisé les termes d'adresse locaux comme *nikiema*, *pugyānga*, *yaaba*. Les extraits d'entretiens ci-dessus enrichissent la définition de la vieillesse qui était jusqu'alors seulement perçue en termes d'âge calendaire ou de départ à la retraite bien qu'ils soient des marqueurs reconnus par les personnes questionnées.

Pour Paul, quatre critères définissent la vieillesse : l'âge fixé à 60 ans, l'incapacité fonctionnelle, le départ à la retraite et une variable plus subjective « *y'a ce poids qui pèse beaucoup* ». Ces critères sont énoncés en termes de perte et de diminution et révèlent plusieurs ruptures que certaines personnes âgées sont amenées à vivre : rupture professionnelle, rupture dans la mobilité, rupture dans l'expérience de soi.

Joséphine fait une différence intéressante entre une définition de la vieillesse en milieu rural, objective, liée à l'incapacité fonctionnelle notamment de continuer à travailler, « plus la force » ; et une vieillesse en milieu urbaine, arbitraire, « c'est la loi qui fixe l'âge de la vieillesse » qui n'est corrélée à aucune réalité concrète si ce n'est celle du départ à la retraite. Elle introduit également d'autres éléments tirés de son expérience de vieillir. D'abord son rythme de vie décalé par rapport à son entourage. Le sommeil perturbé est l'indicateur principal et pourrait être interprété comme une exclusion de la normalité, on n'agit pas comme tout le monde, on n'agit plus comme avant. Ensuite, le sentiment de vieillir exacerbé par son entourage, « il est fatigué », « il n'a plus la force ».

Haoua lie la vieillesse au corps vieillissant⁶ marqué par la canitie et les rides. La vieillesse, c'est physique. Ce corps vieux est soumis aux soucis, à l'histoire de chacun, aux événements du quotidien, ainsi il connaît une certaine imprécision dans son passage vers la vieillesse. Vieillesse ici vécue comme processus ou continuum qui pourrait commencer vers 40 ans.

Le membre d'AGS soulève l'aporie d'une définition de la vieillesse et la construction normative du départ à la retraite selon la catégorie socio-professionnelle. La vieillesse interprétée en contre point de son exemple relèverait d'une réactivité moindre et de capacités physiques altérées dans le cas du militaire. Elle serait liée à l'activité socio-professionnelle.

Pour Gabriel, la définition selon l'âge pose également problème. Les critères pertinents seraient alors l'incapacité fonctionnelle et le besoin de prise en charge. Il indique que la vieillesse c'est l'inactivité « le grand fauteuil » même si chacun la vit différemment. C'est aussi un état d'esprit.

⁶ Joséphine avait également mentionné ce critère dans l'entretien, hors extrait.

De ces quelques exemples, on retiendra l'idée d'une vieillesse plurielle, à géométrie variable, avant tout expérience particulière ancrée dans un environnement social et culturel, qu'il semble bien hasardeux de fixer selon des critères objectifs de définition.

Les mots pour dire la vieillesse

En moore plusieurs termes qualifient la vieillesse. Ils indiquent en creux les représentations attachés à la personne.

Le vieillard se dit en moore, *nikiéma*. Badini précise que ce terme est composé « de *ni*, radical que l'on retrouve dans les termes *néda* et *ninsala* (désignant respectivement une personne et la personne) et du substantif *kiéma* qui veut dire à la fois "plus âgé", "plus grand", "plus important". » (1994 : 74). Le vieillard est donc « la personne la plus âgée », « la plus grande », la « plus importante ». Badini (1994 : 74) remarque qu'il représente le seul stade de l'individu où la notion de « personne » intervient dans l'appellation. Ni les termes *biiga* ou *biwenga* ; ni ceux de *rawa* ou *paga* désignant le bébé, l'enfant, l'homme ou la femme adultes, ne contiennent ce radical marque de « l'humanité sublimée de l'homme » (1994 : *idem*). Toujours selon cet auteur, le *nikiéma* « rassemble en lui les valeurs sociales qui font de l'individu le prototype de l'« homme éduqué », de l'« homme achevé », pris dans le sens de plénitude » (1994 : *idem*).

Du côté féminin, la vieillesse se dit *pugyānga*. Ce statut s'acquiert à la suite de celui de mère. Il s'inscrit dans la continuité des cycles de vie de la femme fortement liés à la maternité. La jeune fille est *pugsada*, une femme sans enfant. Puis elle devient *paga*, femme avec enfant ou co-épouse *pugto*. Quand ses fonctions reproductrices ne sont plus reconnues, on la qualifie de *pugyānga*. À chaque terme correspond des tâches, des comportements, des espaces et des modes relationnels spécifiques.

Enfin, le terme *yaaba* qualifie la grand-parentalité, tant masculine que féminine. Le terme ne fait pas référence à l'âge mais au fait d'être le « père de mon père » ou la « mère de ma mère ». En ce sens, on peut être *yaaba* sans être *nikiéma*. Alors qu'il en va généralement autrement pour les femmes où les termes de *yaaba* et de *pugyānga* se recourent.

La vieillesse au Burkina Faso se dit également à travers l'aïnesse sociale. En moore, on trouve le terme de *kasma* (aîné) mais il est plus courant d'entendre celui de *koro* qui vient du dioula (langue véhiculaire) pour qualifier l'aïnesse. L'aïnesse sociale est l'institution qui associe l'autorité à l'âge. Comme le précise Attané « parler de rapport aînés/cadets dans le contexte africain fait à la fois référence à l'âge et aux générations » (2003 : 131). La définition de l'aïnesse repose principalement sur trois piliers : le contrôle sur la circulation des femmes, la logique de la créance et de la réciprocité, et le pouvoir du savoir.

Ces différents termes pour qualifier la vieillesse sont très appréciés par les personnes rencontrées. C'est une règle de bienséance que de s'adresser à la personne par le terme de *nikiéma* ou *pugyānga*. De même que les termes de « vieux », « vieilles » sont associés au respect qu'on porte à son interlocuteur, à la différence de la France où ils sont connotés négativement. Un détour par le vocabulaire met en lumière la charge symbolique positive qu'on accorde à la vieillesse. Pour les hommes et les femmes, la vieillesse est signe d'accomplissement.

Représentations émiques⁷ de la vieillesse

« Malgré que la solidarité familiale soit limitée, on accorde une importance à ses vieilles personnes... Parce qu'on se rend compte qu'elles ont toujours leur place au sein de la société, elles ont toujours leur apport à donner, leur avis à donner... Ce sont des gens qui sont pétris de sagesse, pétris d'expérience, pétris de connaissance... Si nous les jeunes on ne les approche pas, si nous les jeunes on ne les met pas en condition pour profiter de leur connaissance, de leur savoir-faire, de leur sagesse, ben, si on les laisse mourir avec tout ça bon, ce serait une perte » (Paul, 24 ans)

« Les personnes du troisième âge constituent un problème en Europe dans la mesure où ces personnes constituent souvent une charge pour les enfants qui ont tendance à les amener dans des endroits où ils vont terminer leurs vieux jours. Par contre en Afrique, c'est pratiquement l'effet inverse qui se produit. Parce que nous, les personnes du troisième âge constituent des personnes de référence. Pour nous, les personnes du troisième âge, c'est l'histoire, c'est la ressource, c'est la base. Ça veut dire que ce sont ces personnes-là qui nous ouvrent, qui nous orientent, qui nous guident dans l'avenir » (Marius, 35 ans)

« La personne âgée de sexe féminin en milieu rural a encore un peu d'égard parce qu'il y a les jeunes femmes à travers les accouchements, les maternités, te considèrent, viennent demander des conseils des choses comme ça pour l'éducation de l'enfant... Tu te sens un peu utile, donc, sur le plan médical tu peux servir de conseiller à travers la femme qui accouche... Et, en dehors de ça, sur la scène politique tu viens écouter, on ne demande pas tellement l'avis des femmes âgées... En milieu urbain, on ne te voit plus, en tout cas les femmes intellectuelles, tu as été directrice, tu as été représentante, quand tu vieillis là tu es enterrée, les gens ne savent même plus si tu es à Ouaga ou si tu as quitté, ou si tu vis... Tu es oubliée ! Si jamais tu n'es pas en bonne santé c'est pire, tu es vraiment isolée, tu es dans ta maison, tu attends ton jour... Mais si tu es encore active, on peut te retrouver dans les Églises, on a vu untel à tel enterrement, ah la vieille est venue hein vraiment, et les gens te regardent on te montre du doigt comme si tu étais un extraterrestre (rires) Bon donc c'est un peu ça, les personnes âgées surtout les femmes, les hommes aussi mais surtout les femmes, on n'est pas exploitée, on n'est pas une ressource, on ne constitue pas des ressources pour nos enfants, nos petits-enfants... » (Joséphine, 60 ans)

Les représentations de Paul et Gabriel sont particulièrement positives. La vieillesse est associée à la sagesse, à la connaissance, à l'expérience. Le rôle des personnes âgées dans la société est reconnu et affirmé, ils guident, ils orientent, ils apportent des repères. On entend en creux la maxime d'Amadou Hampaté Ba « un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brule ». Dans le registre des métaphores et des proverbes, il a souvent été entendu lors des conversations une perception positive des personnes âgées. Berthé note qu'elles sont souvent comparées à un arbre (le baobab qui symbolise la longévité) « que l'on plante (investissement dans la personne) pour avoir de l'ombre et des fruits (soutien émotionnel, connaissances), à la racine de l'arbre (la concession, l'histoire), à un grand arbre dont la chute (la mort) entraîne la dispersion des oiseaux (les enfants), à la porte qui empêche les voleurs (les mauvais esprits) de rentrer dans une maison, à une bibliothèque ou une maison fermée qui garde les connaissances » (2013 : 205) .

⁷ Toujours selon Olivier de Sardan, il s'agit du deuxième niveau qui renvoie aux représentations des sujets dans le domaine de « l'exprimable ». « Il s'agit alors de notions, concepts et conceptions autochtones, locales, populaires, autrement dit d'ensembles, configurations ou schémas d'interprétation largement partagés par les sujets, au sein d'une culture ou d'une sous-culture donnée. » (1998 : 158)

Joséphine, ancienne fonctionnaire, est en opposition avec ces représentations positives de la vieillesse. Son expérience l'invite à relativiser la place qu'on accorde aux vieilles personnes et établit une distinction entre vieillir homme et vieillir femme. Si en milieu rural, l'expérience des vieilles femmes, mères de plusieurs enfants, est toujours reconnue et garante de leurs compétences, les soins aux parturientes et l'instruction des nouveau-nés sont dans leurs mains, il n'en va pas de même en milieu urbain où l'habitude générale d'accoucher à la maternité et les préceptes qui y sont prodigués soustraient certaines prérogatives aux femmes âgées (Vinel, 2005 : 173).

En outre, la femme est et restera toujours la cadette de l'homme dans l'espace public même si au sein des femmes elle acquiert un statut d'aînée, désormais fragilisé par les pratiques nouvelles d'accouchement. Comme l'évoque Vinel (2005 : 182) « *la position d'aînée ne se définit pas seulement comme domination sur les jeunes, mais aussi comme un échange* ». Si les conseils et instructions des aînées envers les cadettes représentent une forme de contrepartie, qu'en est-il de cet échange quand leurs compétences ne sont plus reconnues ?

En milieu urbain la vieillesse est liée à l'isolement, l'inactivité, la solitude. L'exclusion sociale est palpable dans ses propos. Les vieilles femmes ne constituent pas une ressource pour les enfants et les petits-enfants. Paul évoque également la responsabilité des jeunes dans cette mise à distance de la personne âgée. Il semble que les personnes âgées, tout en reconnaissant leur utilité pensent que de moins en moins de personnes les reconnaissent comme telles.

Les représentations liées aux personnes âgées ne sont pas seulement une construction interne ou personnelle, elles sont largement issues de la façon dont les personnes âgées perçoivent les autres générations et la manière dont les autres générations les perçoivent. Cette construction dialectique influe directement sur la prise en charge de la vieillesse et les solidarités qui sont mises en place à l'égard des personnes âgées. Ainsi, plus l'image est positive moins la prise en charge sera vécue comme un poids.

Pistes de recherche : articuler ces registres⁸

Il est apparu à la suite de ce travail plusieurs pistes de recherche qui semblent pertinentes à mettre en place pour saisir la vieillesse et sa construction. En articulant les registres de définition de la vieillesse en fonction des lieux dans lesquels ils se cristallisent, il serait possible de rendre compte des négociations des acteurs et de leur « agencéité » à l'égard d'une catégorie socialement imposée.

On pourrait considérer que les définitions normatives de la vieillesse ne sont ni pertinentes, ni opératoires. Et pourtant elles existent. Alors que peut-on en faire ? Faut-il les renvoyer comme non pertinente et privilégier des définitions émiques ? Ou plutôt, ne faudrait-il pas mieux, à partir de descriptions précises, travailler à la façon dont ses différents registres s'articulent ? Autrement dit, comment les individus à un moment donné, en fonction d'une interaction précise ou d'un contexte d'interlocution, vont

⁸ Cette réflexion s'inspire d'un séminaire (3SB) suivi à l'Institut National des Sciences de la Société (INSS) à Ouagadougou le vendredi 5 avril 2013. Il avait pour thème « Des institutions aux individus. Qu'est-ce que vieillir en milieu urbain ? ». Les intervenants étaient George Rouamba et Frédéric Le Marcis.

mobiliser tel registre ou telle catégorie et ainsi manipuler, négocier ces différentes catégorisations pour s'inscrire dans le monde et rentrer dans des formes d'engagement plurielles ?

À partir de données empiriques, il est possible de rendre compte de la complexité et de l'articulation des différents registres. Ainsi, au lieu d'affirmer que les lexiques n'ont d'existence que sur « les papiers », il conviendrait d'articuler ces différentes réalités et observer en quoi ces différents lexiques renvoient à différentes formes « d'être dans le monde » liées à différentes formes d'engagement mais aussi à des droits et des devoirs différents. Le fait d'être retraité c'est d'avoir travaillé, d'avoir cotisé et d'avoir droit à une pension. Le fait d'être « vieux » c'est aussi le droit et le devoir de s'inscrire dans des rapports de réciprocité dans les lignages et d'obtenir de l'aide ou de la donner à d'autres.

Il s'avérerait donc pertinent de décrire des situations d'interactions précises d'un même individu dans différents espaces sociaux et de montrer qu'il n'y a pas qu'une seule définition qui va avec la vieillesse mais différentes expériences qui s'inscrivent dans des lieux et des espaces. De ce fait, on obtiendrait une définition de la vieillesse qui n'est pas figée, qui n'est pas essentialisée et qui s'inscrit en permanence dans des formes de négociations.

Les définitions de la vieillesse sont mises en acte en fonction de contexte de locutions particuliers, d'interactions particulières et en fonction de lieux. Autrement dit, il faudrait pour approfondir la façon de définir ce qu'est être « vieux » ou être « vieille » au Burkina Faso, à chaque fois faire l'effort de resituer l'expérience des personnes âgées dans des contextes particuliers. Les individus conscients de la réalité, de la mise en acte de la vieillesse différente en fonction de l'espace, peuvent jouer et négocier en s'inscrivant dans des lieux. L'anthropologie pourrait alors rendre compte de cette multiplicité de réalités et des choix que font les individus de s'inscrire dans tel ou tel lieu en connaissance de cause, c'est-à-dire des opportunités et des contraintes liées à leur inscription dans une localité. Il s'agirait de prendre en compte la dimension de mobilité et les ressources associées aux lieux dans lesquels s'inscrivent les individus.

Bibliographie

- Antoine P. 2007. *Travailler à l'âge de la retraite ? Comparaison de la situation dans sept capitales ouest-africaines*, Document de travail, DIAL, 25 p.
- Attane A. 2003. *Cérémonies familiales et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération. Ouahigouya et sa région, Burkina Faso*, Thèse de doctorat, EHESS Paris, 521 p.
- Arcand B. 1982. La construction culturelle de la vieillesse, *Anthropologie et Sociétés*, 6, 3, pp. 7-23.
- Badini A. 1994. *Naître et grandir chez les Moosé traditionnels*, Paris-Ouagadougou, Sépia-A.D.D.B, 207 p.
- Berthe A. 2013. *Le système burkinabè de maintien des personnes âgées en autonomie fonctionnelle à domicile : analyse centrée sur les acteurs de la ville de Bobo-Dioulasso*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain-Université de Ouagadougou, 308 p.
- Guillemard A.-M. 1986. *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris, Presses Universitaires de France, 400 p.
- Guillemard A.-M. 2003. *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Armand Colin, 288 p.

- Kohli M. 1989. Le cours de vie comme institution sociale, *Enquête*, Biographie et cycle de vie. (En ligne).
- Mawata A. A. 2009. *Vieillesse, retraite et protection sociale en Afrique. Les enjeux de la vieillesse hors cycle ternaire*, Thèse de doctorat, Université Paris 5 – René Descartes, 299 p.
- Morin E., Mamou Y. 2001. Continuum des vies et discontinuité sociale, *Retraite et société*, 3, 34, 166-173.
- Olivier De Sardan J.-P. 1998. Emique, *L'Homme*, 36, 147, 151-166.
- PNUD. 2013. *L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*, Rapport sur le développement humain 2013, New York, Programme des Nations Unies pour le développement, 228 p.
- Rosenmayr L., Attias-Donfut C (dir.). 1994. *Vieillir en Afrique*, Paris, PUF, 353 p.
- Segalen M., Attias-Donfut C. 2007. *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 360 p.
- Vinel V. 2005. *Des femmes et des lignages. Ethnologie des relations féminines au Burkina Faso (Moose, Sikoomse)*, Paris, L'Harmattan, 292 p.